

Communiqué de presse - 02/07/2021

AMÉNAGEMENTS CYCLES

RUE GEORGES-POMPIDOU : CRÉATION DE GIRATOIRES SÉCURISÉS ET DE BANDES CYCLABLES PENDANT L'ÉTÉ

PERTURBATIONS

Du 5 au 10 juillet : la circulation sur la rue De Gaulle se fera en sens unique sur la portion basse. Une portion de la rue Pompidou sera fermée à la circulation et un feu en alternat sera mis en place au niveau du carrefour De Gaulle/Italie.

Du 12 au 31 juillet : la rue Pompidou (de la rue De Gaulle jusqu'au rond-point des Oudairies) sera totalement fermée à la circulation. Le feu en alternat sera maintenu au niveau du carrefour De Gaulle/Italie.

Du 2 au 7 août : la circulation reprendra progressivement sur la rue Pompidou avec quelques perturbations. Le feu en alternat sera maintenu au niveau du carrefour De Gaulle/Italie. Des travaux seront réalisés de nuit.

DÉVIATIONS

2 déviations générales seront mises en place (pour les véhicules et les bus) :

- Au nord, par la rue Gaston-Ramon et le rue Gaston-Deferre ;
- Au sud, par la rue du Moulin Rouge

L'accès aux riverains sera garanti pendant toute la durée des travaux.

Pour accompagner au mieux la phase de déconfinement, la Ville mettrait en place il y a un an des aménagements cyclables temporaires dont un giratoire expérimental à l'angle des rues Pompidou, de Gaulle et du boulevard d'Italie. A partir de ce lundi 5 juillet et jusqu'au 7 août, des travaux seront engagés pour pérenniser cet aménagement et créer, dans la continuité du dispositif, 2 nouveaux giratoires sécurisés et des bandes cyclables.

Nature des travaux

- Pérennisation du giratoire temporaire en place (croisement des rues De Gaulle, Pompidou et boulevard d'Italie) et création de deux giratoires (croisement du boulevard Rivoli et de la rue Pompidou et croisement de la rue Hubert Cailler et de la rue Pompidou) pour fluidifier le trafic motorisé et sécuriser les cycles ;
- Suppression des feux existants ;
- Reprise de la couche de roulement et réalisation de bandes cyclables dans les deux sens ;
- Connexion des bandes cyclables aux giratoires pour garantir une continuité des itinéraires vélo ;
- Reprise du réseau d'assainissement d'eaux usées.

